L'hon. MACKENZIE KING: Il convient de dissiper tout malentendu au sujet de mon attitude ou de celle des autres députés de la gauche. Nous ne nous opposons nullement à ce qu'on accorde le droit de suffrage aux Indiens, s'ils désirent l'exercer. Il y a tout à gagner à reculer les frontières de la liberté du genre humain. Ce que nous désapprouvons, c'est cette politique de coercition, c'est de forcer les Indiens à exercer le droit de suffrage contre leur gré. En ce qui concerne ces questions touchant aux relations humaines, j'espère que les députés de la gauche repousseront toujours toute coercition, toute action autocratique du Gouvernement. Tant qu'à accorder aux particuliers la plus large mesure de liberté possible, le Gouvernement ne saurait aller trop loin; mais il doit laisser aux particuliers le soin de dire s'ils désirent obtenir cette liberté. Ne les forcez pas à exercer un droit qu'ils ne veulent pas obtenir.

L'hon. M. MEIGHEN: Il ne se passe pas de jour sans que l'honorable député porte ici la parole et vote pour forcer les citoyens à faire ce qu'ils ne veulent pas faire.

L'hon. MACKENZIE KING: Nullement.

L'hon. M. MEIGHEN: Par notre loi, nous forçons les citoyens à payer leurs dettes; mais les débiteurs ne demandent pas cette loi. Il y a des Indiens qui exercent la profession d'avocat; mais personne ne peut les obliger à faire honneur à leurs obligations, et cependant l'honorable député affirme que c'est contraire aux grands principes de la liberté humaine de forcer ces citoyens à payer leurs dettes, à moins qu'ils ne demandent pareille loi. Il y a un juge de la cour supérieur de la province de Québec qui est exempt de toutes les lois qui lient obligatoirement les autres citoyens en matière de droits et de fonctions civiles. "Mais", s'écrie ici l'honorable député, "c'est parfait. Je ne voudrais pas lier obligatoirement cet individu, à moins qu'il ne le veuille; car, ce serait porter atteinte à la cause sacrée de la liberté humaine ". Ne voit-il pas qu'il fait fausse route? Il y a nombre d'Indiens, que je connais personnellement, car ils sont venus ici - et si l'honorable député eût assisté aux séances du comité, il saurait qu'ils ont surabondamment prouvé qu'ils sont citoyens canadiens et qu'ils veulent le devenir législativement. Il reconnaîtrait que, par leur rang, leur degré d'instruction et leur activité, ils se trouvent dans l'impuissance de revendiquer aucune immunité spéciale, parce qu'ils jouissent en même temps de tous les avantages du citoyen. Quel que soient les circonstances, le degré de l'éducation de l'Indien, son état de fortune, le rang qu'il occupe dans la société ou dans le commerce, il serait donc parfaitement légitime qu'il jouisse de ces avantages et qu'en même temps il soit exempt du paiement de ses dettes; et cependant, s'écrie l'honorable député, c'est porter atteinte au grand principe de la liberté humaine de supprimer cette exemption dont il jouit, alors qu'il bénéficie de ces libertés et de ces avantages

L'hon. MACKENZIE KING: Si le ministre tient à régler cette question de dettes, qu'il saisisse la Chambre d'un projet de loi spécial à ces dettes, et je l'appuierai.

L'hon. M. MEIGHEN: C'est le seul moyen. L'Indien ne peut être tenu responsable de ses dettes, que s'il est émancipé. Le chef de l'opposition devrait donc appuyer le projet de Ioi.

L'hon. MACKENZIE KING: Est-ce là le seul but visé par le projet de loi?

M. CAHILL: Lequel des honorables gentlemen devons-nous écouter, celui qui est chargé de ce projet de loi et qui veut que l'Indien paie ses dettes, ou bien l'honorable représentant de Skeena qui veut faire de l'Indien un citoyen d'ordre supérieur?

L'hon. M. MEIGHEN: Tous les deux.

M. CAHILL: Auquel des deux anges faut-il obéir, le bon ange ou le mauvais ange?

M. PECK: Tous les citoyens "de l'ordre supérieur" paient leurs dettes.

M. CAHILL: L'honorable député de Skeena (M. Peck) dit que l'archevêque anglican et l'évêque catholique romain dans son comté préconisent le principe consacré dans le projet de loi à l'étude. C'est parfait, mais ce ne sont pas des Indiens. Que dit l'Indien à ce sujet.

L'Indien a un traité solennel avec son pays et nous proposons de rompre ce traité par la force. Les Indiens ne nous demandent pas l'émancipation; mais nous disons qu'ils doivent l'avoir. Un honorable député a dit: "Nous approuvons ce bill parce que nous voulons donner la liberté à l'Indien." Le ministre qui a la direction du bill dit: "Nous voulons poursuivre les Indiens et les faire payer leurs dettes, nous voulons les contraindre, nous voulons les chasser de leurs réserves et prendre leurs terres.

L'hom. MACKENZIE KING: J'ai cité, il y a quelques minutes, un document, mais je